



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

MAIRIE

DE

RASTEAU
84110

Téléphone 04 90 46 10 47

FAX 04 90 46 14 32

Conseil Municipal De la Commune de RASTEAU

Procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2020

L'an deux mil vingt et le 10 Juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBERT maire.

Présents Messieurs ROBERT Laurent, BEYSSIER Bernard, BOUTIN Mikaël, CHARAVIN Didier, DE CLERCK Tom, DIGONNET Jean-Luc, GABRIEL David, GOLIARD Yves, ROBERT Laurent, SILHOL Sébastien, Mesdames, DALMAS Sophie, RABASSE Françoise, BLANC Nathalie, MASSON Marie-France.

Absentes excusées : GOFFI Joëlle, OLLINGER Georges,

Secrétaire de séance : RABASSE Françoise.

Procurations :

Monsieur OLLINGER Georges donne procuration à Monsieur CHARAVIN Didier

Rappel de l'ordre du jour :

- Election des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs.
- Election de délégués au Syndicat d'électrification Vaclusien
- Election de délégués au Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière
- Election de délégués au Syndicat Rhône Aygues Ouvèze (RAO)

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer.

OBJET : Procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 14

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers qui assistent à la délibération : 14

Nombre de délégués à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de MM. :

BEYSSIER Pierre, DIGONNET Jean-Luc, DALMAS Sophie, SILHOL Sébastien

Le Conseil a élu pour secrétaire Madame RABASSE Françoise -

Monsieur le Président a donné lecture :

1° Des articles transcrits ci-dessus du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs

2° Du décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 27 Septembre 2020 dans le département.

3° De l'arrêté du préfet convoquant à cet effet les Conseils municipaux.

ELECTION DES DELEGUES

1^{er} Tour de scrutin

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls	00
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

ONT OBTENU :

Madame DALMAS Sophie	14 voix.
Monsieur DIGONNET Jean-Luc	14 voix.
Monsieur ROBERT Laurent	14 voix.

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

Madame DALMAS Sophie, née le 01.05.1980 à CAVAILLON (84) qui a déclaré accepter le mandat.

Monsieur DIGONNET Jean-Luc, né le 18.10.1953 à RASTEAU (84) qui a déclaré accepter le mandat.

Monsieur ROBERT Laurent, né le 18.12.1972 à VAISON-LA-ROMAINE (84) qui a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

1^{er} Tour de scrutin

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois suppléants.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

ONT OBTENU :

Monsieur CHARAVIN Didier	14 voix.
Monsieur BEYSSIER Pierre	14 voix.
Monsieur GOLIARD Yves	14 voix.

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

Monsieur CHARAVIN Didier, né le 25.05.1958 à VAISON-LA-ROMAINE (84) qui a déclaré accepter le mandat.

Monsieur BEYSSIER Bernard, né le 19.09.1952 à MARSEILLE (13) qui a déclaré accepter le mandat.

Monsieur GOLIARD Yves, né le 07.07.1960 à AVIGNON (84) qui a déclaré accepter le mandat.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

NEANT

OBJET : Désignation de délégués au syndicat d'électrification Vauclusien

Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Rasteau au sein de syndicats dont elle est membre ;

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du syndicat d'électrification Vauclusien.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Décide de procéder à l'élection de 1 délégué titulaire ainsi qu'à l'élection de 1 délégué suppléant qui sera appelé, le cas échéant, à remplacer le titulaire empêché.

Monsieur ROBERT Laurent est élu délégué titulaire, Monsieur BEYSSIER Bernard est élu délégué suppléant, par 14 voix pour.

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF)

Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Rasteau au sein de syndicats dont elle est membre ;

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du syndicat mixte de défense et de la valorisation forestière.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Décide de procéder à l'élection de 1 délégué titulaire ainsi qu'à l'élection de 1 délégué suppléant qui sera appelé, le cas échéant, à remplacer le titulaires empêché.

Monsieur DIGONNET Jean-Luc est élu délégué titulaire, Monsieur CHARAVIN Didier est élu délégué suppléant, par 14 voix pour.

OBJET : Désignation des délégués des Commissions Communales CCFF

Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Rasteau au sein de syndicats dont elle est membre ;

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du syndicat mixte de défense et de la valorisation forestière.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par quatre délégués titulaires.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Décide de procéder à l'élection de 4 délégués titulaires.

Messieurs GOLIARD Yves, GARBRIEL David, CHARAVIN Didier, DIGONNET Jean-Luc sont élus délégués titulaires, par 14 voix pour.

OBJET : Désignation des délégués de la commune au syndicat RAO (Rhône Aigues Ouvèze)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est adhérente au syndicat RAO et qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants selon la disposition de l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les dispositions du CGCT, décide de procéder à l'élection du deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Messieurs ROBERT Laurent et BEYSSIER Bernard sont élus délégués titulaires, par 14 voix pour.
Messieurs GOLIARD Yves et BOUTIN Mikaël sont élus délégués suppléants, par 14 voix pour.

OBJET : Désignation des membres de la commission des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID est composée de 7 membres : soit le Mair, Président et 6 commissaires, dans les communes de moins de 2000 habitants.

Les commissaires doivent :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Eta membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils
- Etre inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « composition de la commission communale des impôts directs, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms (12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants).

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ;

TITULAIRES		
NOM-PRENOM	FONCTION	ADRESSE
BEYSSIER Bernard	1 ^{er} Adjoint Retraité	66 Route de Cairanne 84110 RASTEAU
BLANC Nathalie	Conseillère municipale	2033 Route d'orange 84110 RASTEAU
BOUTIN Mikaël	Conseiller municipal Viticulteur	12 Rue de la République 84110 RASTEAU
CHARAVIN Didier	4 ^{ème} Adjoint Viticulteur	215 Route du Stade 84110 RASTEAI
DALMAS Sophie	Conseillère municipale	65 Chemin de Grange Neuve 84110 RASTEAU
DE CLERCK Tom	Conseiller municipal	349 Route du Stade 84110 RASTEAU
DIGONNET Jean-Luc	Conseiller municipal Retraité	85 Impasse de travers 84110 RASTEAU
GABRIEL David	Conseiller municipal Chauffeur de bus	1 rue des Remparts 84110 RASTEAU
GOFFI Joëlle	Conseillère municipale	15 Lotissement les Vaches 84110 RASTEAU
GOLIARD Yves	2 ^{ème} Adjoint Viticulteur	280 Route de la Cave 84110 RASTEAU
FERRAN Daniel	Viticulteur	2520 Route de Saint Roman de Malegarde 84110 CAIRANNE
BORDE Jean-Claude	Viticulteur	4 Chemin de Visan 84110 SAINT ROMAN DE MALEGARDE

SUPPLEANTS		
MASSON Marie-France	Conseillère municipale	474 Chemin de Grange neuve 84110 RASTEAU
OLLINGER Georges	Conseiller municipal	1 Impasse Plumelle 84110 RASTEAU
RABASSE Françoise	3 ^{ème} Adjointe retraité	83 chemin du Fournas 84110 RASTEAU
SILHOL Sébastien	Conseiller municipal	280 Chemin de Boubal 84110 RASTEAU
GIRARD Bernard	Viticulteur	593Chemin du plan 84110 RASTEAU
MASSON Thierry	Retraité	474 Chemin de Grange Neuve 84110 RASTEAU

DURAND Robert	Retraité	120 Route de Villedieu 84110 ROAIX
BRUNEL Maxime	Viticulteur	Château de la Gardine Rte de Roquemaure CHATEAUNEUF DU PAPE
BISCARRAT Karine	Viticultrice	52 Chemin de Blovac 84110 RASTEAU
ANDRE Patrice	Viticulteur	1360 Route d'orange 84110 RASTEAU
GONZALEZ Fabien	Artisan Menuisier	1026 Route du Stade 84110 RASTEAU
EYSSERIC Séverine	Viticultrice	315 Chemin Saint Martin 84110 RASTEAU

Adopté à l'unanimité

OBJET : Levée du D. P. U.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Préemption Urbain adressée par Maître Alain EUVRARD Notaire à PARIS 75140, 323, Rue Saint-Martin.

Ce bien appartient actuellement à Madame GLASS Holly Patricia domiciliée en FLORIDE (34228) USA, Longboat Key.

Ces biens sont situés au Lieu-dit « Le Village »,
parcelle H 10 d'une superficie de 00 ha 00 a 65 ca
parcelle H 51 d'une superficie de 00 ha 00 a 50 ca
parcelle H 54 d'une superficie de 00 ha 00 a 90 ca
parcelle H 149 d'une superficie de 00 ha 01 a 00 ca
parcelle H 159 d'une superficie de 00 ha 00 ca 31ca
parcelle H 160 d'une superficie de 00 ha 00 a 44 ca
parcelle H 161 d'une superficie de 00 ha 00 a 27 ca

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la levée du D.P. U. ou non.

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- De ne pas être intéressé par ces biens, donc de lever le droit de préemption urbain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H30 heures.

Le Maire,

Le secrétaire de Séance,

Le Conseil Municipal,